



## Demande d'aide pour pouvoir engager une procédure

Par **Yvanhoe**, le **27/06/2017** à **14:39**

bonjour,  
ma future ex épouse à porté plainte a 2 reprises contre moi pour harcèlement et menaces de mort en Novembre 2016 et en Janvier 2017 et elle à quitté depuis Février 2017 le domicile conjugal sans explications et nous sommes actuellement en procédure de divorce.  
je tiens à préciser que ces 2 plaintes ne sont que mensonges je n'ai en aucun cas attenté à son intégrité et je précise également qu'elle est de nationalité CAMEROUNAISE  
son seul but était de vider mon compte en banque ce qu'elle à bien sur fait  
que puis-je faire?  
merci pour l'aide que vous pourriez m'apporter

Par **cocotte1003**, le **27/06/2017** à **16:45**

Bonjour, il va falloir qu'elle prouve ce qu'elle dit si elle veut être crédible, cordialzment

Par **Yvanhoe**, le **27/06/2017** à **20:13**

bonsoir, merci pour votre réponse  
mais comment faire pour lui faire avouer ses mensonges?  
cordialement

Par **amajuris**, le **27/06/2017** à **20:29**

bonjour,  
si vous êtes toujours mariés sous le régime légal de la communauté, l'argent déposé sur votre compte en banque appartient à la communauté donc à vous mais également à elle.  
y-a-t-il eu une ONC ,  
Salutations

Par **wolfram2**, le **01/07/2017** à **10:15**

Bonjour  
On suppose que ONC veut dire Ordonnance de Non Conciliation.  
Sans doute aussi voulait-elle la nationalité française.  
Avez-vous été entendu par Police ou Gendarmerie au sujet des plaintes portées par votre épouse.  
Ne faut-il pas faire enregistrer qq part son abandon du domicile conjugal et porter plainte, si c'est possible, (Il n'y a pas de vol entre époux dit la sagesse populaire, la doxa) pour le prélèvement sur le compte bancaire.  
Sur ce site où il y a le OK sur fond rouge, vous tapez abandon domicile familial et vous serez présentés toutes les questions posées sur ce sujet et les réponses apportées.  
Consultez aussi le site Service Public et en priorité votre avocat ou un conseil juridique à proximité (Municipalité, TGI, Maison de la justice et du droit etc.).  
Bon courage.....wolfram

Par **ceceloi**, le **24/01/2018** à **17:44**

bj il va falloir quelle prouve que c'est vrai